

## Conditions générales de la Banque Migros SA

Les conditions suivantes servent à réglementer de manière transparente notre relation contractuelle et s'appliquent en l'absence d'accord contraire entre vous et nous.

### 1. Légitimation

Lors de la vérification de votre légitimation et de celle de vos représentants, nous appliquons les règles de diligence usuelles. Dans ce cadre, nous pouvons également exiger des légalisations. Si nous violons les règles de diligence usuelles et que nous nous laissons tromper, nous prendrons en charge les dommages résultant de vices de légitimation ou d'abus. Si nous avons observé les règles de diligence usuelles, les dommages résultant de vices de légitimation ou d'abus seront à votre charge.

Afin de vous protéger, nous vous prions de bien vouloir nous octroyer des procurations uniquement par écrit au moyen de nos formulaires. Les procurations demeurent en vigueur jusqu'à réception d'une révocation écrite et restent valables même en cas de décès, d'incapacité d'exercer les droits civils, de déclaration d'absence ou de faillite de la personne ayant octroyé la procuration.

Afin de protéger les valeurs patrimoniales, nous nous réservons le droit de procéder à des vérifications en cas de décès de la personne ayant octroyé la procuration et d'exiger la production d'un certificat d'héritier ainsi que d'autres documents de légitimation (y compris des traductions officielles dans une langue nationale).

Vous et vos représentants autorisés êtes tenus de conserver en lieu sûr le PIN (numéro d'identification personnel) et tout autre moyen de légitimation (p. ex. données d'accès e-banking) ainsi que de les gérer avec soin (p. ex. conservation séparée du PIN et de la carte etc.). Les événements ayant un impact sur la sécurité (tels que la perte de la carte, des débits non autorisés etc.) doivent nous être immédiatement signalés.

### 2. Exercice des droits civils

Vous êtes tenu de nous informer immédiatement par écrit si vos représentants ou d'autres tiers concernés par votre relation d'affaires sont devenus incapables d'exercer leurs droits civils.

### 3. Protection des données et secret bancaire

Nous prenons les mesures appropriées pour assurer la protection des données et le respect du secret bancaire. Dans ce cadre, nous traitons les données de nos clients conformément à nos «Informa-

tions concernant la protection des données à la Banque Migros SA» que vous pouvez consulter sous [www.banquemigros.ch/bases](http://www.banquemigros.ch/bases).

Ce traitement des données sert en particulier à l'établissement et au déroulement de nos relations d'affaires, à l'accomplissement d'objectifs légaux et réglementaires ainsi qu'à la sauvegarde d'intérêts légitimes. Lorsque le traitement des données concerne nos produits ou services, nous pouvons traiter les données des clients à des fins de marketing.

#### Pourquoi et dans quels cas divulguons-nous des données?

Nous divulguons les données de nos clients aux fins suivantes: pour exécuter des obligations contractuelles, des ordonnances officielles et des obligations légales ou réglementaires de renseignement et de divulgation, ainsi que pour sauvegarder des intérêts légitimes. Dans cette mesure, vous nous libérez de notre obligation de garder le secret.

Cela vaut en particulier dans les cas suivants: en cas de reproches adressés par vous à notre rencontre de façon publique ou auprès d'autorités, pour l'encaissement de nos créances, pour faire valoir et garantir nos prétentions/droits, ainsi qu'en cas de réalisation de sûretés vous appartenant ou appartenant à des tiers, pour rétablir le contact en cas de rupture du contact et de déshérence, pour obtenir des renseignements auprès de tiers nécessaires à l'exécution de la relation d'affaires et lorsque vous intéressez des démarches juridiques à notre rencontre.

Cela vaut également pour les transactions et les services nationaux ou internationaux tels que les paiements (p. ex. paiements internationaux, transactions nationales qui sont exécutés au travers de canaux internationaux) y compris les cartes Prepaid, les cartes de débit et de crédit, les transactions sur des titres, des produits dérivés et des devises et le dépôt de titres. Ceux-ci peuvent nécessiter une divulgation de données, p. ex. envers des banques correspondantes, des dépositaires, des courtiers, des bourses, des registres ou des autorités. Les raisons en sont p. ex. l'exécution correcte de transactions conformément aux dispositions légales nationales ou étrangères qui s'appliquent à nous ou à des tiers, l'autorégulation, des conditions ou des règlements, les pratiques du marché etc. ou la pratique des autorités et des organismes d'autorégulation. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site web.

#### Quelles données divulguons-nous?

La divulgation peut comprendre des informations personnelles, comme p. ex. le nom, l'adresse, le numéro de compte etc., ou des indications sur les circonstances d'une transaction ou d'une relation d'affaires.

## Consentement

Vous nous autorisez à divulguer ces données. Nous attirons votre attention sur le fait que les destinataires des données peuvent dans certaines circonstances n'être liés ni par le secret bancaire suisse ni par le droit suisse de la protection des données – en particulier lorsqu'ils sont domiciliés à l'étranger où le secret bancaire suisse n'est pas applicable. En outre, en règle générale, nous n'avons aucun contrôle sur l'utilisation des données par les destinataires. Dans cette mesure, vous renoncez consciemment à la protection du secret bancaire suisse.

Nous ne sommes pas tenus d'effectuer des transactions et de fournir des services si vous révoquez ou refusez votre consentement ou votre coopération. Vous vous assurez en outre du consentement des tiers concernés par votre relation d'affaires tels que p. ex. les concubins, les représentants, les destinataires ou les ayants droit économiques, et vous nous autorisez au nom de ces tiers à divulguer les informations correspondantes.

## 4. Communication et adresse

Avec l'e-banking, vous disposez d'un moyen qui vous permet de communiquer avec nous rapidement et en toute sécurité (p. ex. extrait de compte, ordres de paiement, ordres de bourse, Secure Mails, e-documents etc.). Les messages dans votre e-banking sont réputés notifiés dès que vous avez reçu une confirmation d'envoi ou que nos messages sont consultables. Pour d'autres canaux, non protégés, vous assumez les risques de transmission qui en résultent (p. ex. perte ou retard d'un envoi postal, accès aux e-mails par des tiers etc.).

Nous pouvons également communiquer par courrier, par téléphone et par d'autres moyens électroniques (tels que p. ex. des canaux vidéo et audio, e-mail etc.) aux adresses utilisées avec nous ou à celles que vous nous avez indiquées ou que nous connaissons. Lorsque nous communiquons avec vous, nous faisons preuve de la diligence usuelle. La date figurant sur la copie ou sur la liste d'expédition en notre possession est celle de l'expédition. Les messages électroniques sont réputés notifiés dès que vous pouvez les consulter pour la première fois.

Nous pouvons vous fournir des renseignements juridiquement pertinents par chacun des moyens susmentionnés ou par l'intermédiaire de publications sur notre site web ou d'affiches dans nos succursales.

Veillez nous informer immédiatement par écrit de toute modification des informations clients spécifiques (nom, domicile ou siège respectivement adresse de domicile, coordonnées de contact et de notification, nationalité, statut fiscal, ayant droit économique etc.). Nos communications à la dernière adresse utilisée avec nous ou que vous nous avez indiquée ou que nous connaissons sont réputées notifiées.

Nous pouvons sans préavis enregistrer et utiliser les conversations téléphoniques et toute autre communication à des fins d'assurance de qualité, de preuve ou pour nous conformer aux exigences légales.

## 5. Exécution des ordres

Nous exécutons vos ordres avec la diligence usuelle. Nous sommes responsables pour la perte d'intérêts dans la mesure où un dommage est subi parce qu'en violation de la diligence usuelle nous avons exécuté un ordre de manière incorrecte, nous ne l'avons pas exécuté ou nous l'avons exécuté avec retard. Si dans le cas particulier, vous nous avez immédiatement mis en garde contre le risque d'un dommage plus étendu, nous en répondons aussi. Les ordres en bourse ne sont pas soumis à ces règles.

Si nous avons plusieurs ordres de votre part dont le montant total dépasse les moyens dont vous disposez, nous sommes en droit de choisir quels ordres nous exécuterons en tout ou en partie. En outre, nous sommes autorisés à corriger des indications erronées ou incorrectes sans vous consulter. Cela vaut également en cas de non-paiement ou de retour d'effets de change et de chèques escomptés ou crédités.

## 6. Réclamations

Les réclamations concernant des ordres ou d'autres communications doivent nous être faites dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification correspondante ou dans le délai que nous avons fixé. À défaut, la situation sera réputée acceptée par vous.

Votre acceptation expresse ou tacite du relevé de compte et de dépôt comprend l'approbation de tous les éléments qui y figurent ainsi que nos éventuelles réserves. Une telle acceptation est considérée comme une reconnaissance de dette de votre part en cas de solde négatif à votre charge, et ceci même lorsque la relation continue.

## 7. Responsabilité solidaire en cas de relations collectives

Si vous entretenez la relation d'affaires en commun avec d'autres personnes respectivement si vous acquérez des produits bancaires pour compte communs, vous et ces personnes êtes solidairement responsables de nos prétentions.

## 8. Droit de gage et de compensation

Nous avons un droit de gage sur tous les biens existants et futurs que nous conservons pour vous, chez nous ou auprès de tiers pour toutes nos créances existantes et futures. En outre, nous avons un droit de compensation pour toutes nos créances existantes et futures à l'égard de toutes les créances, y compris les créances résultant de dépôts ou d'épargne, quelle que soit leur exigibilité ou leur devise. Nous sommes autorisés à procéder à une appropriation à titre de paiement ou à faire réaliser les droits de gage par la voie de l'exécution forcée ou par la vente de gré à gré.

## 9. Conditions

Le débit ou le crédit des intérêts, des commissions, des frais ainsi que des impôts et des taxes conventionnels ou usuels se fait à notre discrétion en principe à la fin du trimestre, du semestre ou de

l'année. Lorsque cela est usuel, nous facturons les frais immédiatement après l'exécution de la prestation.

Les taux d'intérêts, les commissions et les frais actuels sont applicables (y compris les taux d'intérêts négatifs et les taxes sur les avoirs). Nous nous réservons le droit d'adapter les taux en tout temps, p. ex. en cas de changement des conditions du marché ou pour d'autres raisons objectives, ou d'introduire de nouveaux taux d'intérêts, commissions et frais (y compris des taux d'intérêts négatifs et des taxes sur les avoirs).

Nous vous en informons par écrit, au moyen d'affiches dans nos succursales, électroniquement (comme p. ex. au moyen de Secure Mail ainsi que de e-documents dans l'e-banking, par le site [www.banquemigros.ch](http://www.banquemigros.ch) etc.) ou par d'autres moyens appropriés. De telles modifications sont réputées approuvées si vous ne résiliez pas le produit bancaire concerné dans un délai de 30 jours à compter de leur notification. Demeurent réservés les accords spécifiques et les dispositions contraires en matière de résiliation et de retrait applicables à certains produits.

## 10. Transactions et avoirs en devises étrangères

Nous investissons les actifs correspondant à votre avoir en compte sur le territoire de la devise en question ou en dehors de celui-ci avec la prudence requise. En conséquence, vous assumez votre part des conséquences économiques et juridiques qui pourraient concerner l'ensemble de nos actifs dans le territoire de la devise ou de l'investissement à la suite de mesures officielles (p. ex. des restrictions nationales sur les opérations de paiement). Pour les comptes en devises étrangères, nous remplissons nos obligations au lieu de la succursale où le compte est tenu et, dans le cas d'un transfert d'actifs rendu difficile ou impossible, nous pouvons à notre discrétion procéder à un crédit pour votre compte auprès d'une banque correspondante ou d'une banque désignée par vos soins dans le pays de la devise concernée. Si une conversion est nécessaire pour les crédits ou les débits, elle est exécutée au cours de conversion du jour en question.

## 11. Externalisation des services

Nous pouvons externaliser des secteurs d'activités et des services (p. ex. informatique, services d'expédition et d'impression etc.) à des tiers de confiance en Suisse et à l'étranger (outsourcing), dans les limites autorisées par la loi. Pour protéger vos intérêts, nous obligeons ces tiers à respecter les dispositions en matière de confidentialité. En outre, nous n'effectuons pas d'externalisation à l'étranger qui impliqueraient le traitement de données de clients.

## 12. Restrictions des services

Nous pouvons restreindre l'utilisation des services et des produits, en particulier les transactions en espèce, lorsque des dispositions légales ou réglementaires l'exigent.

## 13. Dispositions fiscales et autres normes

Vous êtes responsable du respect des dispositions qui vous sont applicables dans le cadre de la relation d'affaires et vous êtes tenu

d'apporter la preuve de ce respect si nous vous le demandons. Cela vaut en particulier pour les dispositions fiscales, mais également pour d'autres dispositions légales et réglementaires.

Nos conseils et nos renseignements ne se rapportent pas à votre situation fiscale et ne remplacent pas les conseils fiscaux. Demeurent réservés les conseils que nous vous fournissons sur la base d'un accord spécifique (p. ex. planification financière).

## 14. Résiliation des relations d'affaires

Vous et nous pouvons mettre fin en tout temps, en tout ou en partie, à des relations d'affaires existantes avec effet immédiat et sans indication de motifs et de rendre exigibles toutes éventuelles créances. Demeurent réservées les conventions particulières et les dispositions contraires en matière de résiliation et de retrait applicables à certains produits. Les frais encourus dans le cadre de l'annulation seront facturés aux taux applicable à ce moment-là.

Si vous ne nous avisez pas de l'endroit où vos actifs doivent être transférés dans le délai que nous vous avons imparti, nous pouvons les livrer physiquement ou les liquider et déposer les actifs restants avec effet libératoire par voie judiciaire ou extrajudiciaire, à vos frais, auprès d'un agent de notre choix ou les envoyer sous une forme appropriée à votre dernière adresse connue.

## 15. Adaptation des Conditions générales

Nous pouvons modifier les Conditions générales en tout temps. Nous vous en informons par écrit, au moyen d'affiches dans nos succursales, électroniquement (p. ex. au moyen de Secure Mail ainsi que de e-documents dans l'e-banking, sur [www.banquemigros.ch](http://www.banquemigros.ch) etc.) ou par tout autre moyen approprié. Les modifications sont réputées approuvées sans objection écrite dans un délai de 30 jours à compter de leur notification. En cas d'objection, vous pouvez résilier la relation d'affaires avec effet immédiat. Demeurent réservées les conventions particulières et les dispositions contraires en matière de résiliation et de retrait applicable à certains produits.

## 16. Droit applicable et for

Tous vos rapports juridiques avec nous sont régis par le droit suisse. Pour les clientes et les clients dont le domicile ou siège social est en Suisse, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont définis conformément aux prescriptions légales. Pour les clientes et les clients dont le domicile ou siège social est à l'étranger, le lieu d'exécution, le for de tous litiges exclusif ainsi que le for de la poursuite sont situés dans la localité où se situe notre succursale gérant la relation d'affaires.